

# Plaquette « risque inondation : anticipez, réagissez, évaluez pour réduire vos dommages »

Cette plaquette a pour objectif de sensibiliser les habitants vivant en zone inondable à la nécessité qu'ils soient acteurs de leur propre sécurité lors d'une inondation et présente les actions ou comportements qui peuvent être adoptés par chaque citoyen potentiellement concerné par un risque d'inondation.

## Thèmes d'action

- Sensibilisation / information préventive

## Risques

- Risques météorologiques

## Régions

- Haute-Normandie

## Organisme

### **Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux Etretat - SMBV**

**Compétence** : Etudes, coordination, conseil, appui technique et animation auprès des acteurs de son territoire sur les thématiques suivantes : ruissellement, inondation, érosion des sols et protection de la ressource en eau

- 2 rue de la Lézarde – 76133 EPOUVILLE

- 02 35 55 06 95

- [contact@smbv-pointedecaux.fr](mailto:contact@smbv-pointedecaux.fr)

## Référent du projet

### **GOUVAZE Julien**

**Poste** : Responsable technique

- [julien.gouvaze@smbv-pointedecaux.fr](mailto:julien.gouvaze@smbv-pointedecaux.fr)

## Auteur de la fiche

### **GOUVAZE Julien**

## Partenaires et moyens

### **Technique(s) :**

Document validé par le **SIRACED PC** (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense)

et de la Protection Civile), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine Maritime, le service prévision des crues, la Communauté de l'Agglomération Havraise et le Syndicat des Rivières de la Lézarde

#### **Humain(s) :**

Document rédigé par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux Etretat, en partenariat avec les partenaires techniques ci-dessus. La mise en forme du document et l'édition ont été confiées à un prestataire.

#### **Financier(s) :**

Coût de l'opération : 3 380 € HT (temps SMBV non inclus) + 1565 € HT pour reprographie de 1500 exemplaires

Subventions : Etat (40 %) – Département de Seine Maritime (40 %) – Autofinancement : Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux Etretat (20 %)

## **En bref**

#### **objectif(s) :**

« Informer le public pour développer la conscience du risque »

Cette plaquette a pour objectif de sensibiliser les habitants vivant en zone inondable à la nécessité qu'ils soient acteurs de leur propre sécurité lors d'une inondation. Elle présente les actions ou comportements qui peuvent être adoptés par chaque citoyen potentiellement concerné par un risque d'inondation.

#### **Echéancier(s) :**

Second semestre 2008- début 2009

Equivalent temps SMBV Pointe de Caux Etretat consacré à la réalisation de l'action : 26 j

## **Description de l'action**

La forte sensibilité du bassin versant de la Lézarde aux inondations a conduit le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à retenir ce territoire en 2004 dans le cadre de l'appel à projets relatif au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Le « PAPI Lézarde » s'articulait autour de 5 axes dont un axe intitulé « Informer le public pour développer la conscience du risque ». La plaquette a été réalisée au titre de cet axe.

#### **Bilan de l'action :**

La plaquette, composée de 16 pages, traite les aspects suivants :

- › **Le risque inondation** : notion d'aléa, d'enjeu, inondations de référence des bassins versants de la Pointe de Caux, comment s'organise la lutte contre les inondations, qu'est-ce que la culture du risque.
- › **La responsabilité** : devoirs et droits du Préfet, du Maire et du Citoyen en termes d'information, de prévention et de gestion de crise.
- › **Avant l'inondation – l'anticipation** : où chercher l'information, quelles informations recueillir, vérifier son contrat d'assurance, organiser son habitation, adapter les équipements, prévoir des protections temporaires, prévoir des matériaux constructifs peu sensibles à l'eau.
- › **Pendant l'inondation – la réaction** : suivre l'alerte, sécuriser son véhicule, installer les protections, sécuriser ses biens, couper les réseaux, sécuriser les personnes voire les évacuer.

**Après l'inondation – l'évaluation** : faire le bilan des dommages, nettoyer et assécher, réajuster sa réduction de vulnérabilité.

Elle a fait l'objet d'une première diffusion lors d'une réunion de présentation du document auprès des élus locaux, des services techniques des structures intercommunales, des services de l'Etat, des partenaires financiers et des associations d'inondés. Des exemplaires ont été remis aux associations d'inondés pour diffusion auprès des inondés, ainsi qu'aux élus locaux pour mise à disposition de la plaquette dans les mairies.

La plaquette a également été diffusée lors du forum « Inondations : réaménager son logement face au risque », organisé par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux en septembre 2011.

## Description de la méthodologie

L'action a été menée ainsi :

- › Recueil d'informations
- › Rédaction du contenu de la plaquette et validation par les partenaires techniques
- › Travail avec le prestataire pour la mise en forme du document
- › Reprographie
- › Diffusion

## Recommandations

- › Une réunion de présentation de la plaquette aux élus locaux et associations d'inondés notamment, avec première diffusion
  - › Organisation d'un [forum d'information intitulé « Inondations : réaménager son logement face au risque »](#), destiné à la population vivant notamment en zone inondable et/ou vulnérable aux inondations
  - › Engagement d'une [étude pilote de réduction de la vulnérabilité des bâtiments aux inondations](#).

Remarques générales : Action réalisée sans difficulté particulière

## Mots clés

- Inondation (87)
- plaquette (1)

## Cibles

- Tout public

## Site WEB

- [SMBV Pointe de Caux Etretat - Inondation](#)